



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura
Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours
à LONS-LE-SAUNIER
Affaire n° 11 9005 A
Concours Restreint de maîtrise d'œuvre



Compte rendu de la réunion de négociation du mardi 24 février 2015 à 14h30 au Conseil Général du Jura

*_*_*_*

Type de consultation : Concours Restreint de maîtrise d'œuvre,
Conformément aux articles 74.III du Code des Marchés Publics.

Présents :

M. Christophe PERNY	Président du Conseil d'Administration du SDIS
M. le Lieutenant-colonel Jérôme COSTE	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
M. le Commandant Damien FREDY	Chef du Groupement Logistique du SDIS
Mme. Cécile SALVI-POIREL	Directrice Générale Adjointe du SIDEc, AMO
Mme. Corinne SASSARD	Ingénieure Service Équipements collectifs du SIDEc, AMO

Suite à l'avis du jury qui s'est tenu le 13 février 2015, et au classement ex-aequo des projets A et B, le pouvoir adjudicateur, en application de l'article 70 VIII du code des marchés publics, a invité les équipes à négocier et à répondre aux questions qui leur ont été transmises par mail le 13 février.

1. Equipe A : 14h35

Mandataire : Atelier Richard Plottier Architectes Urbanistes Associés-
90 rue Paul Bert – 69446 LYON CEDEX 03

Co-traitants :

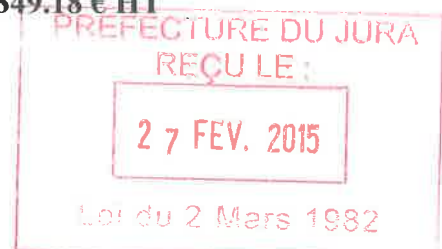
- BET STRUCTURE BETON **Didier PIERRON DPI** – 1 rue du Docteur PAPILLON - **69100 VILLEURBANNE**
- BET **ARBORESCENCE** – 11 Bd Eugène Deruelle – 69003 LYON
- BET **CENA INGENIERIE** – Espace Affaires – 725 Faubourg Montmélian – 73000 CHAMBERY
- BET **CHOLLEY INGENIERIE** – **Economiste** – **BET VRD** – 76 Bd du 11 novembre 1918 –
69100 VILLEURBANNE

Proposition de l'offre initiale : Montant des honoraires : 515 849.18 € HT

Taux d'honoraires : 10.35 %

OPC : 60 000.00 € HT

Présents : M. Plottier, architecte, technicien, économiste.



Questions posées :

- Revenir à l'enveloppe budgétaire annoncée dans le règlement de consultation en incluant le gymnase, le chiffrer.
- Reconfigurer la compatibilité du projet avec le budget.
- Des coûts qui apparaissent élevés par rapport à la compacité du projet
- Remanier l'espace administratif – accueil pour ne pas avoir à monter à l'étage, afin d'éviter un ascenseur.
- Fonctionnalité : organisation intérieure : entrée du public à restructurer
- Gestion des pentes des voiries extérieures : les pentes actuelles ne sont pas acceptables pour de bonnes conditions de fonctionnement notamment en hiver, quelles solutions envisager pour les reprendre ?
- Récupération d'eau : la dimensionner et la chiffrer
- Gestion des eaux pluviales sur les parties imperméabilisées, quelle maîtrise des eaux de ruissellement ?
- Chauffage bois : où est l'espace de stockage des granulés, fournir une étude de rentabilité. Quelle estimation des consommations spécifiques du bâtiment en kwh par an. Quel différentiel entre la chaufferie gaz et la chaufferie bois. Sur quels objectifs vous fixez vous ?
- Option gymnase : à revoir pour intégrer vestiaires et sanitaires à l'intérieur
- Rapprocher la partie réarmement - stockage des zones de lavage
- La remise pour le VSAV à déplacer si la tour de séchage est maintenue, ou déplacer la tour de séchage
- Zone de manœuvre située juste à la sortie des véhicules
- Par rapport à la réglementation WC handicapés, il convient de prévoir un WC par sexe
- Identifier clairement le prix de la chaudière bois car elle est en option.
- Peut-il y avoir une solution alternative à l'option gymnase par la mise en place d'un dispositif technique pour permettre la pratique du sport dans la remise en protégeant les véhicules ?
- Quelles dispositions prévoyez-vous pour que soient utilisés de produits, systèmes et procédés de construction à faible impact sanitaire et environnemental (émission de COV et de formaldéhyde notamment) ?
- Quelles dispositions prévoyez-vous pour que les travaux se fassent dans le cadre d'un chantier à faibles nuisances environnementales ?
- Quelles dispositions constructives pour assurer une étanchéité à l'air comprise entre 1 et 1.7 m3/h.m² ?

Discussion :

Aspect architectural :

- Gestion des pentes de voirie : reprise du schéma de la station-service ramenée sur la plateforme de la remise ce qui a permis de corriger les pentes ramenées à 4.2 % pour l'entrée et 3.6 % pour la sortie ;
- Zone de manœuvre : la tour d'exercices est déplacée cela isole le flux de sortie direct des VSAV, cour d'exercices décalée.
- Les magasins de réarmement sont ramenés près des camions, l'extension reste possible avec un potentiel d'adaptation
- Organisation intérieure : le pôle administratif est inversé avec l'accueil en bas, la zone de prévention en rez de chaussée, le bureau opérationnel et la logistique en haut, d'où la suppression de l'ascenseur ; cela reste à retravailler avec les utilisateurs
- Le 2^{ème} WC PMR a été intégré, l'entrée du personnel réduite ;
- Salle de sport : idée que c'est mieux de l'individualiser, il n'y a pas de problème pour la greffer sur la partie administrative ;
- L'alternative à la salle de sport avec utilisation de la remise : possibilité d'un système de rideau aménagé à l'entrée, mais cela pose ensuite le souci de la fosse technique, et il ne sera pas possible de prévoir un sol sportif ;
- Volonté de rechercher un projet très compact ;

Aspects techniques :

- Chauffage : installée près de la tour, mais la localisation peut évoluer
- Chauffage couplée gaz/bois avec une chaufferie bois couvrant 75 % des besoins
- Chauffage bois : la partie stockage en silo est près de la chaufferie
- Consommation :
 - Bois : 61 tonnes par an : 12 000 €

- Gaz : 6000 € par an
- Entretien : une différence de 3000 € par an en moins pour le bois
- Investissement : bois : 35 000 € soit un amortissement en 12 ans. Mais à affiner à l'APS.
- Etanchéité à l'air : les points faibles ont tous été pointés et examinés :
 - Portes sectionnelles
 - Jonctions des murs-toitures
 - Ossature bois
- Un carnet de détails a été examiné par l'équipe et sera vu dès l'AVP, l'objectif est de 1 et 1.7 m³/h/m² (sur un chantier actuel en Haute Savoie le ratio est de 0.46 m³/h/m²)

Eaux pluviales :

- Récupération des eaux : le programme ne précisait pas complètement la démarche aussi un stockage de 25 m³ enterré a été proposé d'un coût de 22 000 €, mais il peut être agrandi ;
- Eux de ruissèlement : le SIAL a été interrogé sur le rejet des eaux dans le réseau public collectif, un système de buses métalliques enterrées qui sert de bassin tampon de 240 m³ pour un stockage régulant a été mis en place avec un débit de fuite de 33 l/s (environ 60 000 €).
- Le coût VRD est important car la gestion des eaux ainsi qu'un terrain spécial nécessitent un aménagement important, tout est pris en compte dans le prix proposé ;

Suivi de chantier :

- Chantier à faibles nuisances
- Quid du vieillissement du bois : au CIS de Bonneville en haute Savoie, le bois est devenu noir, son entretien relève ensuite du choix du maître d'ouvrage. Le choix du bois a été prépondérant eu égard la valorisation de la filière bois dans un secteur comme le département du Jura.
- Les images données sur les projets correspondent à la réalité.

Economie du projet :

- Proposition : 4 984 000 €
- Toute l'économie du projet a été revue et un tableau est remis au maître d'ouvrage précisant les analyses de réduction et optimisation des coûts
 - Structure : étude plus détaillée permet une économie de 180 000 €
 - Serrurerie : coûts réduits
 - Lots techniques : les panneaux radiants sont remplacés par de l'aérotherme ce qui coûte moins cher
 - Ventilation : 2 centrales double flux prévues remplacées par une VMC permanente
 - Faux plafonds avaient été intégrés partout, voir s'ils ne peuvent pas être enlevés dans certaines parties
 - VRD : reprise des bordures, béton balayé au lieu de désactivé, éclairage ce qui dégage une économie de 100 000 €
- Proposition après négociation : 4 523 000 €

M. Plottier : l'équipe est à l'écoute, ouverte à l'adaptation, l'étude des variantes est possible.

Fin de la discussion : 15h25

2. Equipe B : 15h30

Mandataire : ENIA Architectes – 46 rue de Lagny – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Co-traitant :

- **EGIS Bâtiments Grand Est – 10 avenue Pierre Mendès France – 67 300 SCHILTIGHEIM**

Montant des honoraires : 620 100.00 € HT

Taux d'honoraires : 13.78 %

OPC : 67 500.00 € HT

Présents : M. Chazelle, architecte, Mme Novel architecte, M Lé cabinet EGIS.

Questions posées :

- Reconfigurer la compatibilité du projet avec le budget.
- Problème de la circulation des véhicules dans le bâtiment en particulier la grande échelle et tous les poids lourds, les rayons de giration sont insuffisants
- Une seule entrée était demandée pas deux
- Peut-il y avoir une solution alternative à l'option gymnase par la mise en place d'un dispositif technique pour permettre la pratique du sport dans la remise en protégeant les véhicules ?
- Revoir les espaces de vie, cuisine salle à manger, et une séparation entre les espaces de vie et les espaces de détente
- Gestion des eaux pluviales sur les parties imperméabilisées, quelle maîtrise des eaux de ruissellement ?
- Par rapport à la réglementation WC handicapés, il convient de prévoir un WC par sexe
- Quelle optimisation des honoraires pouvez-vous proposer ?
- Concernant l'étanchéité à l'air du bâtiment, quelles sont les cibles que vous proposez d'atteindre et avec quels principes constructifs ?

Discussion :

Un dossier est remis au maître d'ouvrage reprenant les enjeux du projet et les réponses aux questions.
Présentation d'un film présentant le bâtiment en 3D

M. Chazelle : ont été priorisés : la fonctionnalité, l'insertion dans le paysage et la maîtrise des coûts. Choix de la compacité du bâtiment pour des questions de coût

Concernant les aménagements extérieurs les VRD ont été limitées le plus possible pour limiter l'imperméabilisation de la parcelle

Le choix du rapport à la topographie a été pris : en bas du terrain, dans un souci de rapport au paysage et en raison du sol, avec la recherche directe du bon sol pour économiser sur les fondations, et éviter la pente.

La qualité d'usage a été recherchée avec un soin apporté au cadre de travail par un éclairage naturel ;

Le projet est développé en BIM soit en 3D pour examiner notamment les réseaux dans le bâtiment ;

Circulation des véhicules :

La 2^{ème} entrée est supprimée, la sortie retravaillée, les circulations ont été retravaillées les rayons de giration revus tel que cela a été demandé, toutefois la fluidité des circulations devrait encore être améliorée.

La suppression de la 2^{ème} entrée représente une réduction de 130m²

Gymnase :

Une zone de sport peut être intégrée dans la remise, une fois les véhicules enlevés ;

Le gymnase chiffré en option peut être réalisé à moindre coût soit 900 €/m² au lieu de 1500 € le m² ;

Ascenseur :

Si l'étage n'est pas accessible aux PMR l'ascenseur peut être supprimé ;

Locaux réorganisés :

La zone jour a été isolée de l'espace repos

Toutes les circulations sont à 1,6 m de large, cela peut être optimisé dans la partie bureaux ;

Le 2^{ème} sanitaire PMR a été réintégré ;

Maîtrise des eaux de ruissellement :

- Couverture végétalisée 40%
- Remblais drainants
- Idée de faire des rétentions pour éviter de rejeter dans le réseau public
- Chaussées drainantes
- Aménagement de fossés et des noues pour stocker

Eaux de pluie

- Cuve de stockage de 40 m³ chiffrée en option à 60 000 €

Etanchéité à l'air :

- Locaux répondent à la RT2012 : 1 m³/h.m²
- Autres espaces : 1.5 m³/h.m²
- Une réunion avec l'ensemble des entreprises est prévue pour les sensibiliser à la mise en œuvre du respect de l'étanchéité, des tests aléatoires sont réalisés, une méthodologie est proposée.

Economie :

- Gain de surface : 130 m² estimés à 60 000 €
- Honoraires de MOE : l'objectif est d'avoir les moyens de bien travailler ensemble : 12.20 % avec un OPC à 1.3 % (549 173 € + 58 500 €)
Mais qui peuvent être revus.

VRD :

- Equilibre des déblais- remblais
- Terrassements à traiter car le sol est de mauvaise qualité
- Réseaux
- Noues-rétention
- Surfaces au sol

Le fait d'enterrer le bâtiment présente des avantages thermiques ;

Choix de la façade en pierres et briques car cela ne présente aucun entretien, aucune maintenance, et cela entre dans le registre de la topographie du terrain.

Fin de la discussion 16h20.



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura
Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours
à LONS-LE-SAUNIER
Affaire n° 11 9005 A
Concours Restreint de maîtrise d'œuvre



Compte rendu du jury n°2 du 13 février 2015

*_*_*_*_*

Type de consultation : Concours Restreint de maîtrise d'œuvre,
Conformément aux articles 74.III du Code des Marchés Publics.

Organes et dates de parution de l'avis d'appel à candidatures :

L'avis d'appel à candidatures a été envoyé le 27 janvier 2014 aux :

BOAMP – parution le 30 janvier 2014

JOUE – parution le 30 janvier 2014

Date limite de réception des candidatures : 6 mars 2014 à 16 heures

Les membres suivants du jury ont été dûment convoqués :

Membres à voix délibérative :

- **Monsieur Jean-Daniel MAIRE**, Suppléant du Président du Jury,
- **Monsieur Patrick VIVERGE**, Membre Titulaire du Jury,
- **Monsieur Robert TOURNIER**, Membre Titulaire du Jury,
- **Madame Chantal TORCK**, Membre Titulaire du Jury,
- **Monsieur Daniel BOURGEOIS**, Membre Titulaire du Jury,
- **Monsieur Jean-François GAILLARD**, Membre Titulaire du Jury,
- **Monsieur Marc SOMMEREISEN**, Architecte D.P.L.G. à MARSEILLE
- **Monsieur Olivier DRAUSSIN**, Architecte CAUE à LONS LE SAUNIER
- **Madame Manuela FRANZEN**, Architecte –Conseil de la MIQCP

Présents :

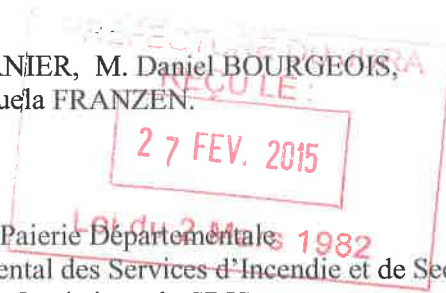
Personnes présentes avec voix délibérative :

M. Jean-Daniel MAIRE, M. Patrick VIVERGE, M. Robert TOURNIER, M. Daniel BOURGEOIS,
M. Marc SOMMEREISEN, M. Olivier DRAUSSIN et Mme Manuela FRANZEN.

Personnes présentes avec voix consultative :

Madame Sophie CURLY
M. le Lieutenant-colonel Jérôme COSTE
M. le Commandant Damien FREDY
M. le Lieutenant Hervé GROS
M. Bertrand WEIGELE

Représentante de la Paierie Départementale
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Chef du Groupement Logistique du SDIS
Chef du Centre de Secours Principal de LONS LE SAUNIER
Directeur des Services Techniques de la ville de LONS LE
SAUNIER et d'ECLA



Procédure

Lors du 1^{er} jury, trois équipes ont été retenues :

➤ **A- ATELIER Richard PLOTTIER** – Architectes Urbanistes Associés –
90 rue Paul BERT- 69000 LYON

Associé à :

- Didier PIERRON – Bureau d'études structures à VILLEURBANNE
- Arborescence – Bureau d'études Bois à BOURG SAINT MAURICE
- SAS CHOLEY – Bureau d'études Ingénierie, Fluides, Thermique, Environnement, Economie à ECOLE VALENTIN
- CENA, Bureau d'études Fluides à CHAMBERY

➤ **B - ENIA Architectes** – 46 rue de Lagny – 93100 MONTREUIL

Associé à :

- EGIS bâtiments Grand Est- Bureau d'études tous corps d'état à SCHILTIGHEIM

➤ **C - Serge ROUX – Architectes DPLG** – 188 avenue Jacques Duhamel – 39100 DOLE

Associé à :

- ELITHIS INGENIERIE – Bureau d'études Fluides SSI à DIJON
- BET BENEFFICIENCE, Bureau d'études thermique et environnemental à DIJON
- CVF Structures, Bureau d'études Structures à LONS LE SAUNIER

L'envoi des dossiers de consultation des concepteurs a été effectué courant octobre, une visite sur le site a eu lieu le 6 novembre 2014 au cours de laquelle il a été répondu aux questions posées par les concurrents.

La première phase de questions écrites a été fixée au 28 novembre 2014 à laquelle il a été répondu le 8 décembre 2014.

La deuxième phase de questions écrites du 9 janvier 2015, n'a fait l'objet d'aucune question.

La date de remise des projets était le 27 janvier 2015 à 16h, tous les projets sont arrivés dans les temps et ont été soumis à une analyse factuelle de la Commission Technique en date du 30 janvier 2015.

Le but de ce Jury a été de classer les 3 projets en fonction des critères annoncés dans le règlement de concours et rappelés ci-après,

Les critères de jugement des prestations des concurrents seront hiérarchisés de la manière suivante :

- **Qualité Globale du Projet, du Parti Architectural et de la démarche.**
- **Respect du programme, notamment : Fonctionnalité et organisation des espaces, qualités techniques, respect du coût d'objectif et du coût global performant, prise en compte des attentes de la maîtrise d'ouvrage en terme de qualité environnementale des bâtiments et de maîtrise budgétaire de l'opération.**

Il ne s'agit pas de critères de jugement des offres mais s'agissant d'un concours de maîtrise d'œuvre, les critères susmentionnés servent à évaluer les projets.

Une fois que les membres du Jury ont classé les projets, il a été procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes et l'anonymat a été levé.

En application de l'article 70 du code des marchés, il revient au pouvoir adjudicateur de prendre la décision de désignation du ou des lauréats du concours, puis à l'assemblée délibérante du SDIS d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Discussion, examen des projets par les architectes

« Les projets A et B présentent une forte déclivité du terrain avec des bâtiments très compacts. Le bâtiment du projet B est plus étiré avec un patio qui apporte une qualité de vie supplémentaire. Le projet A est le plus compact des 3 projets. La gestion de la pente est différente : A se positionne sur le dessus ce qui entraîne des cheminements en forte pente. Quant au projet B, il se positionne en bas, le niveau étant plus plat il n'engendre pas les problèmes de soutènement. Le projet C positionne la remise dans l'autre sens, la question se pose de savoir comment ce projet gère le dénivelé de 5 m entre le haut et le bas du terrain car tout à l'air d'être à plat excepté la salle de sport. Le projet C est celui qui prend le moins en compte la topographie du terrain. Les trois projets ont des revêtements différents : le bois pour le projet A, la brique et la pierre pour le projet B et la tôle laquée pour le projet C. Le projet C est le moins compact donc il devrait engendrer plus de déperditions énergétiques, le projet A semblerait être à l'usage le plus économe. Les projets A et B sont structurés autour de leur compacité. »

« Le projet A est intéressant par sa simplicité et sa fluidité, il présente une logique de sections pour croître, la possibilité d'évolution est évidente. Entre le haut et le bas du terrain il y a 9 m. Le projet A positionne le bâtiment vers l'ouest, de façon à ce que le terrain soit le moins contraignant et ainsi nécessite très peu de décaissement à réaliser. Le projet A aura le moins de pertes énergétique du fait de sa compacité. Le travail architectural du bois est très intéressant. Le projet B nécessite beaucoup de décaissement, ce qui est onéreux. Le parti architectural est voisin du projet A mais plus compliqué, moins fluide. Quant au projet C, le parti architectural est difficilement compréhensible, il présente trop de complexité et l'évolution est coincée car bloquée des 2 côtés, toute évolution nécessiterait de gros travaux de décaissement, de soutènement ce qui revient très cher. »

« Au niveau de l'accès des véhicules : le projet A opte pour un accès latéral alors que le B préfère un accès frontal. Au niveau convivialité des zones de vie : Le projet A place la zone de vie en bas et isolée du parking par une haie peu intime. Le projet B prévoit un espace détente et convivialité décollé du parking donc ce qui est plus intime. Le projet C est difficilement compréhensible. »

Présentation des travaux de la commission technique

Le projet A présente une forte pente (10%)
Le projet A présente un fonctionnement simple pas de manœuvres difficiles, pas de croisements de flux véhicules et piétons mais présence de la zone de manœuvre dans le flux des véhicules sortants.
La salle de sport est isolée du bâtiment et ne dispose pas de sanitaires.
Les locaux techniques ne sont pas à proximité de la zone de réarmement.

Le projet B est celui présentant le moins de pente (entre 2 et 4%) mais circulation dans la remise compliquée : l'entrée et la sortie étant en virages, le rayon de braquage de la grande échelle est insuffisant. De plus, le projet présente 2 entrées alors qu'une seule est demandée.
La zone de vie est de plain-pied, les zones de détente et de sommeil se situent à l'étage avec des espaces conviviaux cependant la cuisine est proche des chambres et séparée par un couloir de la salle à manger.
L'aire d'exercice est bien respectée.

Le projet C présente une pente de 6 % en sortie de remise, le principe entrée et sortie unique fonctionne bien avec le respect des ambulances isolées, la zone de manœuvre est quasi libre.
Le problème technique se situe au niveau de l'accès de la remise : en effet la grande échelle ne peut rentrer dans la remise sans un décaissement supplémentaire.
Au niveau zone de vie : tout est de plain-pied, la zone détente est isolée dans un carré et la salle de musculation est conjointe à la salle de sport.

Concernant la performance environnementale et énergétique :

Les trois projets développent des totems différents :

Le projet A utilise le bois local et affiche une ambition forte : chaufferie bois, chauffe-eau solaire thermique. En revanche le projet décline moins les eaux pluviales et les toitures végétalisées.

Dans le projet B l'approche environnementale est développée avec récupération des eaux de pluie, toitures végétalisées, chantier à faibles nuisances. Ce projet s'inspire dès le début de la démarche HQE®.

Le projet C a une approche moyenne, il prévoit une chaufferie gaz et un chantier à faible nuisances est évoqué sans détail.

Le coût d'objectif est établi à 4 500 000 € HT.

- Le projet A affiche 4 984 000 € HT avec des éléments non demandés dont 1 100 000 € de terrassement.
- Le projet B prévoit 4 500 000 € HT avec en option la salle de sport chiffrée à 558 000 € HT et 980 000 € de terrassement
- Le projet C augure 4 373 000 € HT eau chaude sanitaire comprise dont un coût de terrassement de 766 000 € HT.

Analyse et débat

Le projet A présente une pente moyenne de 7% avec des endroits à 10% ce qui rend la circulation difficile en hiver.

Le projet B offre une circulation difficile en sortie de la grande échelle.

Le projet C ne permet pas à la grande échelle de rentrer dans la remise.

Est évoquée la possibilité sur le projet B de restructurer les locaux pour avoir une entrée et une sortie acceptables.

Le projet A présente au niveau architectural un projet identitaire.

Il faudra aussi revoir la gestion des pentes et remanier les flux par rapport à l'aire d'exercices.

C'est le seul projet à ne pas poser de difficulté à la grande échelle mais présente une pente à l'arrivée et des restructurations à prévoir quant à l'accueil du public à l'étage.

Du point de vue du développement durable, le projet A nécessite des éléments préfabriqués ce qui induit un chantier maîtrisé et un montage rapide.

Le projet B propose un travail soigné mais ne propose pas une composante identitaire pour les pompiers.

Le projet est compact mais nécessite de revoir le cheminement des véhicules. Ce projet minimise les pentes pour la période hivernale.

Le projet B nécessite plus de terrassement donc un chantier plus présent, mais celui qui nécessitera le plus gros travail de terrassement est le projet C.

Le projet C est très faible architecturalement car il ignore la spécificité du site. Les coûts semblent sous-estimés ce qui procure une insécurité financière. Le projet semble mal étudié et architecturalement peu soigné. De plus la pente à l'arrivée jusqu'à 11% pour le personnel et les visiteurs est peu lisible sur les documents graphiques.

Le projet C est annoncé moins cher mais peu sécurisé par rapport aux estimations proposées.

Le projet A prévoit la chaufferie bois et l'eau chaude solaire de façon à optimiser la consommation d'énergie par rapport au chauffage, la compacité du projet devrait le rendre moins onéreux en entretien et nettoyage.

Le positionnement enterré et les matériaux choisis pour le projet B lui confèrent une inertie intéressante et la surface imperméabilisée y est plus faible.

Présence des ascenseurs dans les projets A et B.

Le projet A propose une architecture simple et limpide, ce projet est compact en sortant une partie du programme du bâtiment, il privilégie le terrassement de l'ensemble du site et fait une place importante aux voiries internes avec une pente importante, de plus le public est accueilli en étage.

Le projet B recherche la plus grande compacité, il prévoit le terrassement de la moitié du site, mais se pose le problème de la manœuvre pour la grande échelle. Ce problème peut être résolu mais engendre des coûts supplémentaires.

La compacité, le fort encastrement et l'étude HQE sont des points positifs pour ce projet. Les matériaux de façades, un peu rudes mais présentant une pertinence architecturale. L'aspect humain est très bien pris en compte dans ce projet.

Les jurés procèdent au classement, et proposent de classer les deux projets A et B comme lauréats permettant ainsi d'entamer les discussions avec les deux équipes.

SYNTHÈSE

Au vu des débats et de l'avis unanime du Jury, les candidats sont classés comme suit :

- 1^{er} ex-aequo: Projet A
- 1^{er} ex-aequo: Projet B
- 3^{ème} : Projet C

Le Jury propose de verser l'indemnité prévue à l'article 3-7-7 du règlement de concours aux concurrents

Les membres du Jury ayant tous signé le procès-verbal il est ensuite procédé à la levée de l'anonymat et à l'ouverture des deuxièmes enveloppes d'où il ressort :

Projet 1^{er} ex-aequo

Mandataire : Atelier Richard Plottier Architectes Urbanistes Associés-

90 rue Paul Bert – 69446 LYON CEDEX 03

Co-traitants :

- BET STRUCTURE BETON **Didier PIERRON DPI** – 1 rue du Docteur PAPILLON - **69100 VILLEURBANNE**
- BET **ARBORESCENCE** – 11 Bd Eugène Deruelle – 69003 LYON
- BET **CENA INGENIERIE** – Espace Affaires – 725 Faubourg Montmélian – 73000 CHAMBERY
- BET **CHOLLEY INGENIERIE – Economiste – BET VRD** – 76 Bd du 11 novembre 1918 –
69100 VILLEURBANNE

Montant des honoraires : 515 849.18 € HT

Taux d'honoraires : 10.35 %

OPC : 60 000.00 € HT

Remarque : le montant des honoraires est calculé sur une enveloppe financière affectée aux travaux estimée par l'équipe à 4 984 050.00 € HT

Projet 1^{er} ex-aequo

Mandataire : ENIA Architectes – 46 rue de Lagny – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Co-traitants :

- **EGIS Bâtiments Grand Est** – 10 avenue Pierre Mendès France – 67 300 SCHILTIGHEIM

Montant des honoraires : 620 100.00 € HT

Taux d'honoraires : 13.78 %

OPC : 67 500.00 € HT

Projet 3^{ème}

Mandataire : SARL Serge ROUX – 188 Avenue Jacques Duhamel – 39100 DOLE

Co-traitants :

- **SAS ELITHIS INGENIERIE** – 1C Bd de Champagne – BP 41249 – 21012 DIJON CEDEX
- **SAS BÉNEFFICIENCE** – 1C Bd de Champagne – BP 41249 – 21012 DIJON CEDEX
- **SARL CVF STRUCTURES** – 62 bis rue des Salines – 39000 LONS LE SAUNIER

Montant des honoraires : 517 500.00 € HT

Taux d'honoraires : 11.5 %

OPC : 22 500.00 € HT

*_*_*_*_*

Le jury travaille donc sur les questions à poser :

Questions pour le projet A :

- Revenir à l'enveloppe budgétaire annoncée dans le règlement de consultation en incluant le gymnase, le chiffrer.
- Reconfigurer la compatibilité du projet avec le budget.
- Des couts qui apparaissent élevés par rapport à la compacité du projet
- Remanier l'espace administratif – accueil pour ne pas avoir à monter à l'étage, afin d'éviter un ascenseur.
- Fonctionnalité : organisation intérieure : entrée du public à restructurer
- Gestion des pentes des voiries extérieures : les pentes actuelles ne sont pas acceptables pour de bonnes conditions de fonctionnement notamment en hiver, quelles solutions envisager pour les reprendre ?
- Récupération d'eau : la dimensionner et la chiffrer
- Gestion des eaux pluviales sur les parties imperméabilisées, quelle maîtrise des eaux de ruissellement ?
- Chaufferie bois : où est l'espace de stockage des granulés, fournir une étude de rentabilité. Quelle estimation des consommations spécifiques du bâtiment en kwh par an. Quel différentiel entre la chaufferie gaz et la chaufferie bois. Sur quels objectifs vous fixez vous ?
- Option gymnase : à revoir pour intégrer vestiaires et sanitaires à l'intérieur
- Rapprocher la partie réarmement - stockage des zones de lavage
- La remise pour le VSAV à déplacer si la tour de séchage est maintenue, ou déplacer la tour de séchage
- Zone de manœuvre située juste à la sortie des véhicules
- Par rapport à la réglementation WC handicapés, il convient de prévoir un WC par sexe
- Identifier clairement le prix de la chaudière bois car elle est en option.
- Peut-il y avoir une solution alternative à l'option gymnase par la mise en place d'un dispositif technique pour permettre la pratique du sport dans la remise en protégeant les véhicules ?
- Quelles dispositions prévoyez-vous pour que soient utilisés de produits, systèmes et procédés de construction à faible impact sanitaire et environnemental (émission de COV et de formaldéhyde notamment) ?
- Quelles dispositions prévoyez-vous pour que les travaux se fassent dans le cadre d'un chantier à faibles nuisances environnementales ?
- Quelles dispositions constructives pour assurer une étanchéité à l'air comprise entre 1 et 1.7 m³/h.m² ?

Questions pour le projet B :

- Reconfigurer la compatibilité du projet avec le budget.
- Problème de la circulation des véhicules dans le bâtiment en particulier la grande échelle et tous les poids lourds, les rayons de giration sont insuffisants
- Une seule entrée était demandée pas deux
- Peut-il y avoir une solution alternative à l'option gymnase par la mise en place d'un dispositif technique pour permettre la pratique du sport dans la remise en protégeant les véhicules ?
- Revoir les espaces de vie, cuisine salle à manger, et une séparation entre les espaces de vie et les espaces de détente
- Gestion des eaux pluviales sur les parties imperméabilisées, quelle maîtrise des eaux de ruissellement ?
- Par rapport à la réglementation WC handicapés, il convient de prévoir un WC par sexe
- Quelle optimisation des honoraires pouvez-vous proposer ?
- Concernant l'étanchéité à l'air du bâtiment, quelles sont les cibles que vous proposez d'atteindre et avec quels principes constructifs ?

Il est rappelé aux membres du Jury l'article 3-7-6 du règlement de concours :

« Le pouvoir adjudicateur décide des lauréats admis à négocier.

A l'issue de la négociation avec les lauréats, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par l'assemblée délibérante de la maîtrise d'ouvrage, à titre provisoire en attendant que le lauréat produise les certificats de l'article 46 du Code des Marchés Publics. »

Le Président lève la séance à 15h09.

